

s i a

**Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti
Swiss society of engineers and architects**

**rapport annuel de la section fribourgeoise
2012 – 2013**

150 ans
1863 - 2013
sia fribourg



Société suisse des ingénieurs et architectes
Assemblée générale à Fribourg en 1901

TABLE DES MATIERES

Le mot du président et du vice-président	4
Groupes professionnels	
Groupe professionnel génie civil (GPGC)	4
Groupe professionnel environnement (GPE)	5
Groupe professionnel technique (GPT)	5
Commissions	
Conférence cantonale de la construction (CCC)	6
Commission cantonale des biens culturels (CCBC)	7
Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)	8
Commission des concours et mandats d'études (SIA 142/143)	8
Observatoire romand des marchés publics	9
Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines	10
Distinction romande de l'architecture 2014 (DRA3)	10
Manifestations	
Voyage SIA	12
SIAPéro	12
Activités	
Marchés publics	13
Rencontre DAEC – LATeC, ReLATeC et densification	14
Rencontre avec le SECA – AIHC, procédures, etc	14
Rencontre SeCA – Consultation guide du PAD	15
Rencontre SeCA – Consultation traitement des permis de construire	15
Qualification des géomètres	16
Réorganisation de la SIA suisse	16
Archives de l'Etat de Fribourg	17
Prix SIA à l'EIA-F	17
Trésorerie	
Comptes 2012	18
Bilan 2012	19
Budget 2013	20
Agenda 2013	21
Organisation	
Comité	21
Délégués	22
Membres	22
Communications	23
Contact	23

Le mot du Président et du Vice-président

Alain Dafflon, Olivier Chenevart

En 2011 et après plus de dix ans sans présidence, nous avons proposé à l'Assemblée générale une présidence sur deux ans, partagée avec un président et un vice-président. Des liens ont pu être renoués avec de nombreuses associations partenaires ainsi qu'avec les autorités. La représentativité d'une association professionnelle comme la nôtre est primordiale si l'on désire avoir un rôle d'acteur pour toutes les questions touchant à notre environnement construit, et non pas se contenter d'être un spectateur passif.

Deux ans plus tard et au terme de notre mandat de deux ans, force est de constater que si un grand travail a été accompli, il n'est pas terminé et il serait dommage de ne pas le pérenniser. L'année 2012 a vu le comité de section se restreindre dangereusement – surchargeant les quelques membres restants. La représentativité linguistique ainsi que celle des groupes professionnels n'est malheureusement plus assurée. A ce jour nos appels à candidatures sont restés lettre morte, tant dans la recherche de délégués que de membres du comité.

Sur un plan purement financier, il faut admettre que les ressources de la SIA fribourg sont limitées et que sa fortune diminue insidieusement. Pour une association professionnelle il est bien sûr sain d'avoir des projets et d'y engager des fonds ; mais il serait dommage que tout cet argent ne serve qu'à maintenir une section agonisante. Les projets ambitieux ne manquent pas, du moins sur le papier ; cependant il faut également des membres enthousiastes qui les portent.

Nous ne voulons pas que notre travail reste vain, et nous sommes certains que notre section rassemblera assez de membres qui seront motivés et disponibles pour défendre nos professions et donner un sens à notre quotidien. Et si, nous en sommes convaincus, le futur se conjuguera par-delà les frontières cantonales, les spécificités de chacun seront conservées : des « associations » plus que des fusions !

GROUPES PROFESSIONNELS

Groupe professionnel génie civil (GPGC)

Jürgen Hain

En séance des 27 et 28 avril 2012 à Lucerne, le groupement professionnel Génie civil a abordé les thèmes suivants :

- L'organisation d'une journée ensemble avec les autres groupes professionnels
- L'adhésion BGI dans la société suisse pour la protection contre la corrosion
- Les retards dans la mise en œuvre de la norme SIA 118
- La méthode de recrutement pour les commissions de normes
- La commission de formation
- La coordination entre groupements professionnels
- La démission de M. Dudli comme président pour la fin de l'année 2012
- Les explications sur le développement organisationnel de la SIA

- Les rapports des différents groupes de travail, discussion des résultats
- La création d'un groupe de détermination pour un nouveau président/e
- Le budget 2012 et les comptes 2011
- Le comité d'éthique « Code d'honneur Suisse », élection de ses membres
- Le recrutement des ingénieurs d'étrangers par la SIA

En fin de séance, M. Bächtold, directeur de la SIA, informe des changements principaux dans le développement de l'organisation SIA : le secrétariat général, les groupes professionnels, les autres organisations professionnelles comme membres dans la SIA et les sections.

Berufsgruppe Umwelt (BGU)

Reto Schafer

Innerhalb der Berufsgruppe BWL waren die Diskussion auch im Jahr 2012 wiederum von Themen bezüglich der bevorstehenden Organisationsentwicklung (OE) des SIA geprägt. Im Rahmen dieser Neuorganisation gaben nebst dem Namen der Berufsgruppe, insbesondere die Definition der Rolle und der Einsitze der Fachvereine in die verschiedenen Berufsgruppen Grund zur Diskussion. Der Name der Berufsgruppe lautet neu Berufsgruppe Umwelt (BGU).

Die Berufsgruppen im SIA sollen im Rahmen der Organisationsentwicklung mit Blick auf ihre berufsspezifischen Aufgaben gestärkt werden und sich damit besser auch fachlich einbringen können.

Obwohl die Fachvereine zukünftig nur noch in einer Berufsgruppe vertreten sein sollen, können sie weiterhin in den anderen Berufsgruppen im Gaststatus mitwirken. Da bisher keine Kriterien der Zuteilung der Fachvereine zu den Berufsgruppen existieren, ist für die Fachvereine aktuell meist noch nicht klar, welcher Berufsgruppe sie zugeordnet werden möchten.

Die Vertretung der Fachvereine in den Berufsgruppen soll durch die Fachvereinspräsidenten gewährleistet werden, deren SIA-Mitgliedschaft vorausgesetzt wird.

Im Zusammenhang mit den neuen Statuten des SIA und der Ausarbeitung der neuen Reglemente ist eine Arbeitsgruppe der BGU daran, die Ziele und die Zusammensetzung des Berufsgruppenrates zu diskutieren und zu erarbeiten. Bis im Juli sollte der Prozess abgeschlossen sein.

Im 2013 soll wiederum ein Berufsgruppentag durchgeführt werden. Themen, Inhalte und Ort sind noch offen.

Groupe professionnel Technique (GPT)

Nicolas Anstett

2012 fut une année de remise en question et de réorganisation du groupe professionnel Technique & Industrie nouvellement désigné Groupe professionnel Technique.

Les buts du groupe professionnel Technique de la SIA sont multiples et clairement définis. En résumé, ils s'articulent autour des objectifs principaux suivant : l'efficacité énergétique et l'augmentation de professionnels qualifiés dans les branches techniques du bâtiment et de l'énergie. Le groupe professionnel Technique est l'organisation faitière pour les ingénieurs et planificateurs étudiant des produits, des technologies et des systèmes dans le domaine de l'énergie et des bâtiments.

Les tâches du groupe professionnel sont les suivantes :

- Vers l'extérieur de la SIA, mener un dialogue avec d'autres associations, avec les entités politiques (p.ex. l'Agence pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique), économiques, les hautes écoles (EPF, HTA Lucerne, HES Yverdon) et d'autres organisations ou sociétés professionnelles étrangères (REHVA, ASHRAE).
- A l'intérieur de la SIA, le dialogue permanent avec la direction, la centrale des normes et directives, la commission pour la technique du bâtiment et de l'énergie, la commission Formation, les sections, les groupes professionnels et les associations partenaires.
- Le groupe professionnel Technique incite le dialogue entre les associations professionnelles, coordonne les activités et représente les intérêts communs.

Dans le cadre de la formation, une passerelle « Passerelle MAS Energieingenieur » a été mise en place en collaboration avec l'EPF de Zürich et la HTA Lucerne. Le but est de permettre à des ingénieurs diplômés de recevoir une formation complémentaire leur permettant d'exercer leur activité dans le domaine de l'énergie.

La SIA, en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie, consciente du fort manque d'ingénieurs et de planificateurs dans les branches techniques du bâtiment, est à l'origine d'une initiative visant à une formation continue plus efficace et accessible à un plus grand nombre de personnes. En bref, la stratégie énergétique 2050 nécessite plus d'ingénieurs spécialisés et de professionnels actifs dans la technique du bâtiment et l'énergie.

En raison d'agenda surchargé, il n'est pas toujours aisé de participer à toutes les séances du groupe professionnel Technique. Il faut relever l'absence quasi totale dans les débats et les projets qui animent l'activité du groupe professionnel. Cet état de fait est regrettable, d'autant plus qu'un manque de sensibilité latine dans les discussions se fait ressentir et qu'il ne s'agit certainement pas que d'un problème de langue. A titre d'exemple et lors de la dernière consultation émise par l'Office fédéral de l'énergie, aucun romand n'était présent parmi les 15 professionnels interrogés pour donner leur avis. A méditer...

COMMISSIONS

Conférence Cantonale de la Construction (CCC) – qualité de construction en baisse *Jacques Dorthe*

Courant 2011, les mandataires ont été interpellés par les entrepreneurs dans le cadre de la CCC au sujet de doléances récurrentes et insistantes concernant la baisse de qualité de leurs prestations (voir newsletter d'octobre 2011). Une mise en perspective a été faite par la CCC, débouchant sur un constat de baisse de qualité concernant l'ensemble de la branche, et pas uniquement les mandataires.

Un groupe de travail a été nommé, avec des représentants de tout bord. Ce groupe s'est réuni régulièrement et a élaboré un sondage ciblé qui sera transmis à tous les acteurs de la construction, afin de donner voix à chacun et de pouvoir cibler les problèmes récurrents. La synthèse de ce sondage doit permettre le lancement d'un débat de fond avec les autorités, les entrepreneurs, les mandataires, les écoles et les autres protagonistes, afin de trouver des solutions à cette baisse de qualité. Le sondage sera transmis cet automne à toutes les associations professionnelles, patronales et autres membres de la CCC.

Conférence Cantonale de la Construction (CCC) – compte prorata

Jacques Dorthe, Alain Dafflon

La Conférence Cantonale de la Construction, dont la SIA fribourg est membre, a décidé d'émettre une recommandation sur le compte prorata, afin d'essayer d'uniformiser et de clarifier les pratiques sur le territoire cantonal. La CCC a repris et réactualisé une ancienne directive de 1999 émanant de la Fédération patronale valaisanne du Bâtiment, de l'Industrie et du Génie Civil.

La SIA fribourg a émis de nombreuses remarques et pris activement part à l'élaboration de cette recommandation, afin de défendre le point de vue des mandataires d'une part, et d'aboutir à un document pragmatique et utilisable sur le terrain, d'autre part. Les échanges ont été constructifs et la recommandation représente au final un guide de travail abouti. La SIA fribourg s'engagera également à sa diffusion et à son application à une échelle aussi large que possible.

Commission cantonale des biens culturels (CCBC)

Thomas Urfer

La commission cantonale des biens culturels siège une fois par mois et le "bureau" de la commission, dont je fais également partie, une seconde fois par mois pour collaborer aux préavis lors d'enquêtes.

L'esprit est ouvert et constructif. Le service, dirigé par M. Claude Castella, contribue à chercher des solutions attentives aux questions de qualité. Mon engagement concernant la condition du travail d'architecte et de l'architecture ne se trouve pas en contradiction avec les objectifs du service; j'estime que notre travail s'insère par définition dans l'héritage de l'histoire. Cette condition va au-delà de la question de la conservation de substances, mais doit rester attentive à la conservation d'un contexte plausible pour exiger une conservation de la substance. Comme déjà constaté l'année passée, ceci nous amène souvent à nous exprimer sur des thèmes que le SeCA devrait traiter d'office - mais où il ne se passe rien du tout. La SIA est appelée à faire pression lors de ces entretiens, afin que le SeCA évolue en instance de garant de qualité du contexte construit pour la collectivité, tâche bien plus importante que toutes les questions écologiques auxquelles la politique a tendance à réduire notre exercice professionnel.

Je tiens à remercier Claude Castella, qui quitte son service à la fin du mois d'avril. De manière remarquable, il s'est investi pour la cause en sachant

intelligemment "utiliser" la commission et le bureau de la commission - non pour se cacher derrière cette institution, mais en ouvrant un débat de circonstance, chaque fois où la cause lui semblait le mériter. Il y a pris le risque, d'être contredit - ce qui était rare, parce que l'argumentaire était bien préparé et pertinent - mais ceci pouvait arriver sans aucun problème: c'est bien le sens de telles commissions (elle n'est pas politique, mais pluridisciplinaire et représentant des groupements comme communes, paroisses, Pro Fribourg, Heimatschutz, SIA, etc), ce qui lui donne une autonomie et un crédit qui pourraient et devraient "dêteindre" sur d'autres groupements pensables dans le contexte délicat des délibérations qui concernent l'aménagement, l'urbanisme, etc.

Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)

Olivier Chenevart

La commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 2012, le 19 septembre. Les sujets de la séance plénière étaient des informations générales sur les projets en cours du Service des Constructions et de l'Aménagement (SeCA), la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (1^{ère} étape) ainsi que l'ordonnance fédérale sur les résidences secondaires. M. Le Conseiller d'Etat et Directeur de la DAEC, M. Maurice Ropraz, était présent pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission ainsi que pour discuter des objets mis à l'ordre du jour.

Commission des concours et mandats d'études (SIA 142/143)

Thomas Urfer

La commission siège quatre fois par année, un jour entier. Ces séances sont complétées par un travail régulier d'examen de programmes de concours et de la certification de conformité - ou non - par rapport aux règlements. De plus, chacun des 25 membres se trouvent dans des groupes de travail traitant des aspects particuliers. En ce qui me concerne, j'ai rédigé un vademécum pour l'accompagnement de concours qui va être publié cet automne, et j'ai participé à un groupe de travail initié par le projet d'un nouveau règlement SIA 144, qui a heureusement pu être stoppé dans sa forme initiale par le vote négatif des délégués ce printemps: en effet, le document proposé laissait trop de flou et ne distinguait pas assez les aspects à identifier strictement: la procédure visant le projet (« lösungsorientiertes Verfahren », le concours) et la procédure visant le partenaire (« leistungsorientiertes Verfahren », l'appel d'offres). Tout mélange des deux aspects est juridiquement interdit: on n'a pas le droit de demander à la fois un projet ("concours d'esquisses") et une offre d'honoraires. Dans toute situation où la solution est déterminante, il n'y a que le concours, sans quoi l'égalité de traitement n'est plus assurée. Les ingénieurs, qui ont prioritairement géré le règlement SIA 144, par une pratique qui a fait érosion, tentaient de "légaliser" de tels abus - parce qu'ils n'ont, par manque de pratique, pas vraiment compris quel intérêt peut également avoir le concours pour eux - alors que la Ville de Fribourg a montré un bel exemple de concours d'ingénieurs pour ses écoles au Botzet et à la Heitera. Ceci va de pair avec la nécessité, comme je l'ai déjà mentionné l'année passée, de rendre les procédures beaucoup plus légères.

Comme signalé lors de mon dernier rapport, nos membres attendent que les procédures soient impeccables et l'approbation par la SIA est en général la bienvenue. Ceci n'empêche pas que beaucoup de procédures font problème par manque d'engagement des membres professionnels des jurys. Le "laisser-aller" dans ce contexte est alarmant! Que le Canton de Fribourg et plusieurs communes contribuent par la régularité de procédures simples et ouvertes à nous faire envier par le reste de la Suisse doit rester un objectif, et j'encourage tous ceux qui sont confrontés par une procédure à maintenir cette qualité.

On constate assez souvent une confusion dans la mise en œuvre des mandats d'études parallèles (SIA 143). En comprenant bien leur sens, c'est une procédure exceptionnelle et elle reste rare par sa nature sur deux aspects: elle n'est pas anonyme et elle est chère. L'absence d'anonymat est tolérable, dès que le dialogue, en cours de procédure, est inévitable. Mais comme le passé l'a souvent démontré, simplement renoncer à être précis lors du lancement d'une telle procédure en pensant pouvoir corriger le tir par la suite ne constitue en aucun cas une bonne formule. Le bon résultat d'une procédure exige l'élaboration d'un programme et le débat de tout milieu pouvant y contribuer doit se faire en amont de la procédure. L'indécision (souvent motivé politiquement) n'a rien de professionnel. Si le problème ne peut être circonscrit de manière suffisante, il existe l'instrument du concours d'idées, qui n'est que rarement pratiqué dans son vrai sens. L'idée n'est pas forcément une solution, mais une analyse critique d'un contexte pour en établir les bases les plus objectivables en vue d'une stratégie, sur laquelle il sera, par la suite, possible de lancer des concours de projets. Dans ce sens, un concours d'idées peut être assez léger et vise bien plus l'analyse du contexte que la solution.

Observatoire romand des marchés publics

Olivier Chenevart

En août 2011, la section vaudoise de la SIA et l'UPIAV (Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois) ont fondé l'observatoire vaudois des marchés publics. La section fribourgeoise (ainsi que les autres cantons romands) a donc été écartée du projet.

Nous vous renvoyons au site de l'Observatoire (www.ovmp.ch) pour de plus amples renseignements.

Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines

Dominique Martignoni

Suite au succès de la manifestation en 2012, la 15n a pris une envergure nationale rassemblant les dix-huit sections de la SIA. Le rythme annuel soutenu montre cependant la difficulté de certaines sections à présenter des objets en nombre significatif. Aux yeux des organisateurs, il demeure essentiel de donner l'occasion à un public non professionnel de s'informer par le biais des visites proposées sur le travail réalisé par les spécialistes de la SIA.

Le comité directeur de la 15n a lancé une nouvelle réflexion et décidé de passer à une formule de manifestation qui aura lieu tous les deux ans. La prochaine édition est planifiée pour 2014, puis toutes les années paires, en

alternance avec la manifestation SIA Umsicht/ Regards/ Sguardi qui se déroule les années impaires.

La formule actuelle a été critiquée, car la fréquentation en semaine a été très faible. Il est par conséquent prévu de se concentrer, dès la prochaine édition, sur un week-end prolongé de trois jours, ce qui en facilitera l'organisation. La dénomination « 15n » a été remise en question, car son sens dans les autres langues nationales n'est pas compréhensible et la concentration de la manifestation ne le justifie plus son nom. Désormais, la nouvelle appellation sera : « Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines ». Un nouveau logo a été créé sous la forme d'un carré rouge avec une inflexion imageant un pli ou une porte ouverte. L'impact de ce logo véhiculera une image graphique de la manifestation compatible avec toutes les langues et en forme de contrepoint au cercle rouge de la distinction SIA Umsicht/Regards/Sguardi. Il a été décidé de maintenir l'édition de la brochure devenue un objet de collection, mais sa distribution devra être concentrée sur les sites des visites, en forme de cadeau aux visiteurs. Un dépliant-flyer sera édité afin de faciliter la diffusion des invitations par envoi postal.

La participation financière des sections a été répartie sur deux ans et la SIA centrale a décidé d'augmenter sa contribution à hauteur de CHF 95'000.00. Ceci permettra de poursuivre sans devoir recourir à des sponsors. Deux sections ont décidé de renoncer après l'expérience de 2012, il s'agit de Thurgovie et des Grisons. Pour la prochaine phase d'inscription, il est prévu d'ouvrir une hotline afin de mieux informer les mandataires. La première présence médiatique est annoncée pour la Swissbau en janvier 2014.

La prochaine édition se déroulera du 9 au 11 mai 2014. Les inscriptions sont ouvertes du 13 mai au 28 juin 2013. Plus d'informations sous www.journees-sia.ch.

Distinction romande d'architecture 2014 (DRA3)

Adrian Kramp

Après le succès saisissant et grandissant des deux premières éditions, la DRA 1 en 2006 et la DRA 2 en 2010 - coordonnées successivement par un comité vaudois, puis neuchâtelois - la DRA 3 sera décernée en 2014. Son organisation est assurée par un comité fribourgeois, qui s'est mis en place en 2012, et son déroulement est prévu en trois phases phares :

- Durant l'année 2013, le comité de patronage et le jury seront progressivement dévoilés. En septembre, le lancement officiel de la DRA 3 aura lieu avec le lancement et la diffusion de l'appel à candidatures.
- En 2014, l'appel à candidatures sera ouvert (janvier-mars), suivi du jugement des projets soumis (avril-juin), de la divulgation des réalisations nominées (juillet-août) et, enfin, de la cérémonie, de l'exposition et de la publication présentant les résultats (septembre).
- De novembre 2014 à décembre 2015, l'exposition consacrée à la DRA 3 - 2014 voyagera en Suisse et à l'étranger. Dès mai 2013, une newsletter trimestrielle et le site internet www.dra3.ch rythmeront l'actualité de la DRA 3 - 2014 (diffusion de la composition du comité de patronage et du jury, appel à candidatures, résultats, calendrier des expositions, etc).

Valoriser l'architecture romande. La Distinction Romande d'Architecture offre une grande visibilité à l'architecture romande avec une participation importante des professionnels de la construction, des maîtres d'ouvrages et des entreprises. Initiative commune des Associations professionnelles, des Architectes cantonaux romands et de plusieurs villes, la DRA, qui a lieu tous les quatre ans, a pour vocation les objectifs suivants :

- Promouvoir - au plan suisse et international - des réalisations architecturales et d'ingénierie exemplaires, achevées en Suisse romande pendant la période concernée. La Distinction valorise la richesse architecturale et sa diversité dans les différentes régions de Suisse romande.
- Ouvrir le grand public au rôle culturel et responsable de l'art de bâtir l'environnement. La DRA lance des campagnes d'information et de sensibilisation, par le biais d'une exposition itinérante, d'une publication, de conférences, de tables-rondes. Elle est une plate-forme d'échanges dédiée aux professionnels, comme au grand public.
- Valoriser l'engagement primordial dans la qualité architecturale des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des acteurs en général de la construction. De cette façon, les maîtres d'ouvrage et les concepteurs des réalisations romandes sont honorés conjointement.
- Engager un débat interprofessionnel ainsi qu'avec les milieux économiques, politiques et un large public intéressé.
- Sensibiliser aux valeurs de la société et de l'environnement dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du génie civil, mises en forme et en pratique dans les réalisations.

Alain Berset président du comité de patronage. La DRA 3 bénéficie du soutien du Conseiller fédéral Alain Berset qui a accepté la présidence du comité de patronage de cette troisième édition. En tant que chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI), le conseiller fédéral Alain Berset est également ministre de la culture depuis janvier 2012. L'aspect culturel de notre environnement bâti et le caractère identitaire de notre architecture sont ainsi portés par cette présidence. La constitution du comité de patronage est actuellement en cours et sera révélée au fil de l'année 2013.

Daniele Marques président du jury. Daniele Marques, architecte à Lucerne, a accepté d'assurer la présidence du jury. Dirigeant son propre bureau d'architecture à Lucerne depuis 1977, Daniele Marques a réalisé un grand nombre d'œuvres de grandes qualités et a d'ores et déjà participé à plusieurs jurys de renommées. Depuis 1981, il participe activement à l'enseignement au sein de plusieurs écoles d'architecture et universités prestigieuses et s'est ainsi forgé un esprit critique, de par son expérience du métier et son parcours académique. La constitution du jury est actuellement en cours, en collaboration avec ce dernier, et sera dévoilée au fil de l'année 2013.

Le comité d'organisation. La constitution d'un comité représentant les cinq associations professionnelles membres de la DRA - FAS, FSAI, GAN, GPA, SIA - les architectes cantonaux ainsi que les villes soutenant la manifestation arrive à bout touchant. Le comité est co-présidé par Adrian Kramp (SIA), Stéphanie Cantalou (Ecole d'Architectes et d'Ingénieurs de Fribourg) et Christoph Allenspach (FAS). Tiffany Bussard (Fribourg) en est la secrétaire et Charles-Henri Lang (Fribourg) le trésorier. Le bureau du comité est complété

par Patrick Aumann, Dominique Martignoni (SIA), Christophe Pulver, Javier Rea et Oliver Schmid (Fribourg). Les autres membres du comité seront révélés prochainement. Marielle Savoyat (Lausanne) a été nommée commissaire de la DRA 3 - 2014. Elle succède à Matthieu Jaccard, commissaire des DRA 1 (2006) et 2 (2010).

Nos premiers partenaires. Soutenue par les associations membres, l'ensemble des cantons francophones et de nombreuses villes romandes, la DRA 3 - 2014 a également trouvé une forte volonté de s'investir en faveur de la qualité architecturale auprès de différentes entreprises. Nous remercions pour leur engagement Zumtobel et CRB (partenaires principaux), les quatre ECA romands Vaud, Neuchâtel, Jura et Fribourg (partenaires) et Foamglas (sponsor) : nous leur sommes également reconnaissants car leur engagement renforce le sens de la DRA, dont la volonté est de montrer que l'environnement bâti est une œuvre commune concernant chacun. Nous sommes également heureux de reconduire le partenariat média avec le magazine L'Hebdo, qui avait d'ores et déjà été partenaire des deux précédentes DRA.

MANIFESTATIONS FRIBOURGEOISES

Voyage SIA

André Schenker, Stéphane Pasquier, Peter Gamboni

En 2012, le voyage SIA dans le Jura a dû être annulé puisqu'il n'avait pas rencontré l'intérêt escompté. L'ouvrage a été remis sur le métier et un nouveau voyage a été mis sur pied pour 2013. Il se déroulera du 27 au 29 septembre 2013 sous la forme d'un séjour dans les Grisons, à la découverte d'ouvrages architecturaux et de travaux de génie civil. Le programme exacte est en cours d'élaboration.

SIAPéro

Stéphane Müller

Le premier SIAPéro du 14 juin 2012 a connu un bon succès avec une trentaine d'inscriptions et environ vingt-cinq personnes effectivement présentes. Cela prouve que le thème choisi de l'entreprise totale est une préoccupation importante dans le monde la construction. Les membres des associations partenaires invitées (FFE, AFMC, CCC) ont également montré leur intérêt par une participation nombreuse, de même que les Services de l'Etat notamment représentés par MM Magnin et Lang, respectivement ingénieur et architecte cantonaux. Le seul bémol à cette manifestation organisée par la SIA est la participation de nos propres membres. Nous n'étions que 8 membres SIA (4 architectes + 4 ingénieurs civils), dont 3 membres du comité, pour débattre de ce sujet important pour l'avenir de nos professions. Ce manque d'assiduité récurrent aux manifestations organisées par la section (voir également Fête des 175 ans, assemblée générale, etc.) n'est pas très motivant pour le comité.

Au final, ce SIAPéro est une bonne réussite à reconduire avec d'autres thèmes. Il a été apprécié des participants. Il a permis aux différents partenaires de

la construction d'exprimer leurs points de vue et leurs soucis dans un débat très libre dans sa forme, où chacun peut intervenir pour donner son opinion ou poser une question à un autre partenaire.

D'une manière générale, on peut retenir que le Service des ponts et chaussées est très satisfait du déroulement de sa première expérience en entreprise totale avec le chantier de la Route cantonale Romont-Vaulruz. Pour l'instant, il estime que les délais, la qualité, l'organisation du chantier et le budget correspondent aux attentes. Il a bien l'intention de continuer dans cette voie et d'augmenter le nombre d'appel d'offres de cette forme, y compris pour de gros objets comme par exemple la route de contournement de Düdingen. Il est cependant conscient que tout n'est pas parfait dans cette première expérience et que certains détails devront être adaptés.

De son côté, le Service des bâtiments a semblé moins catégorique, en soulignant qu'une organisation classique de projet avec mandataires d'un côté et entreprises de l'autre peut très bien fonctionner si les acteurs sont de qualité et effectuent les prestations offertes. Il a cependant relevé que l'entreprise totale présente aussi certains avantages, notamment administratifs (gestion des marchés publics).

Du côté des entreprises, les avis sont divergents en fonction de leur taille. Les grandes entreprises (env. 5-6 implantées sur Fribourg) sont plutôt favorables à l'entreprise totale, alors que les autres estiment que ces marchés leur sont maintenant fermés, car ils exigent une capacité financière qui dépasse leurs possibilités, notamment au niveau de la garantie à fournir et à la limitation des consortiums. Les grandes entreprises estiment cependant que la durée de la garantie peut aussi être un problème, de même que le fait de devoir assumer les imprévus géologiques comme dans le dossier Romont-Vaulruz, alors que c'est le Maître d'Ouvrage qui fournit l'étude géologique.

Du côté des mandataires, il a été souligné que l'investissement financier pour établir l'offre est beaucoup trop important par rapport au mandat espéré, soit l'équivalent de 15 à 20% du mandat, malgré le défraiement prévu par l'Etat. En fait, le Maître d'Ouvrage demande au soumissionnaire de faire gratuitement des prestations pour lesquelles il est normalement rémunéré dans le cadre d'un mandat classique. Le problème du contrat d'association avec l'entreprise partenaire peut aussi être problématique au niveau des responsabilités, si les deux partenaires sont des co-traitants. A terme, il peut aussi y avoir une perte générale de savoir-faire pour les branches des mandataires, puisque une majorité de bureaux n'auront plus accès à ces marchés pour des questions de finances ou de taille.

ACTIVITES

Affaire TPF – recours en marchés publics

Alain Dafflon

La SIA fribourg, l'AFMC, ainsi que seize bureaux de mandataires ont déposé en date du 24 décembre 2012 un recours en marchés publics contre l'adjudication par les Transports Publics Fribourgeois (TPF) d'un mandat de gré à gré pour des

prestations de planification générale. La procédure étant en cours, la SIA fribourg ne peut entrer ici dans les détails du dossier. A ce stade, le jeu d'écritures entre partie recourante et partie adverse est achevé, et le dossier est entre les mains du Juge auprès du Tribunal administratif, pour une décision attendue avant l'été 2013.

Rencontre avec la DAEC - LATEC, ReLATEC et densification

Dominique Martignoni, Alain Dafflon

Une délégation du comité de section a rencontré en date du 13 juillet 2012 le conseiller d'Etat Maurice Ropraz et les représentants du SeCA, Mme Papi et MM. Ramuz et Stempfel. L'entretien a porté sur les effets de la nouvelle LATEC et de son règlement d'application.

La délégation de la SIA Fribourg a présenté une brève analyse technique de l'IBUS, en comparant par des exemples appliqués la différence entre l'ancienne et la nouvelle réglementation. La problématique des parkings et des locaux annexes et communs est ressortie clairement comme première difficulté à intégrer dans la gestion de l'IBUS. La table de conversion transitoire en dernière page de la nouvelle LATEC n'est pas en adéquation avec la problématique des parkings.

La problématique de la coordination des procédures a été évoquée, particulièrement dans le contexte de la constitution du plan de l'agglomération PA2. L'information d'un prochain projet de modification de la LATEC permettrait d'effectuer certaines corrections nécessaires, car la période d'adaptation des PAL communaux va encore durer quelques années.

M. Ropraz a pris bonne note des préoccupations des professionnels. Il a suggéré aux représentants du SeCA de produire une brève information destinée à être adressée aux professionnels et autorités concernées, et qui pourrait également trouver place sous forme de news sur le site de l'Etat. Une circulaire a été émise par la DAEC sur le sujet en date du 3 octobre 2012, à l'attention de toutes les communes fribourgeoises.

Rencontre avec le SECA – AIHC, procédures, etc

Alain Dafflon

Le 23 février 2012, la SIA-fr a organisé une rencontre avec le SeCA autour d'un ordre du jour élaboré par les deux parties. Le rôle du SeCA dans les procédures de demande d'autorisation, l'application et l'interprétation des notions de l'AIHC et le guide des constructions ont été les thèmes présentés par le SeCA, représenté par Mme Papi, MM. Ramuz et Stempfel.

Du côté de nos membres, les interventions principales ont touché à la coordination des procédures de révisions PAL/PAD/permis, la transparence dans l'avancement des dossiers et le personnel déficitaire dans le service du SeCA.

Le SeCA ainsi que la SIA-fr ont souligné l'importance et la volonté de poursuivre ces échanges, à un rythme défini par l'actualité. Une rencontre

pourrait avoir lieu vers la fin 2012 ou le début 2013 et concernerait entre autres thèmes les nouveaux formulaires de demande de permis de construire.

Rencontre SeCA – Consultation guide du PAD

Dominique Martignoni

En date du 12 octobre 2012, la SIA Fribourg a transmis ses remarques et observations dans le cadre de la consultation sur le guide et les directives concernant l'élaboration des Plan d'aménagement de détail (PAD). Ces commentaires portaient sur les aspects suivants :

- Des modifications formelles facilitant la compréhension et la lecture des documents ;
- Des clarifications mettant en évidence les autorités compétentes pour le dépôt d'enquête de PAD ;
- Des clarifications de contenu (p.ex. un éco-quartier n'est pas une forme de solution urbanistique mais une modalité de mise en œuvre ; un PAD a la capacité de définir des règles propres et la distance aux routes n'est à ce titre pas applicable à l'intérieur d'un PAD) ;
- Des ajouts de notions manquantes telles que les conventions induites par la planification et qui doivent lier les propriétaires des fonds concernées par un PAD avec l'autorité communale et qui garantissent à titre mutuel la mise à disposition des composantes nécessaires à la réalisation de la planification jusqu'à leur entrée en force par l'approbation du PAD par la DAEC.
- Afin de garantir la réalisation cohérente d'un PAD, son auteur doit pouvoir être consulté lors de la demande préalable à la mise à l'enquête des constructions.

Rencontre SeCA – Traitement des permis de construire

Olivier Chenevart

Le 17 janvier 2013, la section fribourgeoise de la SIA, en collaboration avec l'AFMC, a tenu une séance d'information sur le nouveau traitement des permis de construire dans le Canton, et plus particulièrement du rapport mis en consultation et des conclusions de celui-ci. Cette séance a remporté un franc succès, avec la participation de près d'une centaine de personnes des deux associations.

Le 24 mars 2013, par voie de presse (La Liberté, 25.03.13, p. 11), M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz (DAEC), entouré du représentant des communes (Albert Bachmann) et des Préfectures (Daniel Lehmann), et de Giancarla Papi (chefe du SeCA), ont annoncé la mise en application au 1^{er} mai 2013 du traitement réservé dorénavant aux demandes de permis de construire (il s'agit donc de la conclusion du rapport mis en consultation). Après six mois, une évaluation de cette nouvelle façon d'appréhender la problématique sera effectuée, et des ajustements seront éventuellement apportés.

La section fribourgeoise de la SIA, dans sa réponse à la mise en consultation, n'avait pas d'objections majeures quant à la nouvelle « procédure interne », et saluait plutôt la volonté de clarifier et d'optimiser les processus, ainsi qu'une définition des tâches de chaque entité (communes, service cantonaux, SeCA, préfectures). Cependant, elle était préoccupée par ces « clarifications »

sur le terrain. La SIA fribourg craint un report des retards et dysfonctionnements sur les autres acteurs (hors SeCA donc), si ces derniers ne mettent pas en œuvre des moyens supplémentaires pour acquérir un certain niveau de compétence. La SIA fribourg souligne la nécessité de la mise en place dans les meilleurs délais d'un traitement numérique des dossiers et de la mise en ligne des informations nécessaires pour les mandataires (un système similaire au site de la CAMAC vaudoise par exemple). Enfin, elle attirait l'attention du SeCA sur la diffusion des informations envers les mandataires, une communication beaucoup plus accessible et rapportée à tous les professionnels cantonaux, et par tous les canaux possibles.

La SIA fribourg craint donc que cette nouvelle organisation ne soit ni en faveur des propriétaires et de leurs mandataires (puisque le dialogue avec les services cantonaux n'existera plus pendant la procédure), ni des autorités compétentes (Communes, Préfectures) qui verront leurs charges de travail augmentées, ni des services cantonaux qui verront leurs charges de travail augmentées également sous la forme d'une recrudescence de consultations préalables. Bien évidemment, la section espère se tromper et que les différents acteurs, après quelques ajustements, auront trouvé une voie optimale.

REG et qualification des géomètres

Alain Dafflon

La SIA Fribourg a eu connaissance d'un courriel émanant de la DAEC à l'attention des communes fribourgeoises pour la désormais non-obligation de l'inscription au REG pour les géomètres dans le cadre des dépôts de demandes de permis de PAD et d'ouvrages de génie civil – l'inscription au registre national des géomètres étant selon le SeCa suffisante. La mesure transitoire a été accordée avec effet immédiat.

Aux motifs notamment du respect de la législation en vigueur et d'équité entre mandataires, la SIA Fribourg est intervenue afin d'obtenir des explications et une révocation de cette mesure transitoire. Le REG est en effet le registre obligatoire et légal prévu à cet effet, pour toutes les catégories de mandataires, y compris pour la catégorie des ingénieurs en mensurations cadastrales. La SIA Fribourg estime que la législation en vigueur est suffisante et adaptée, et qu'en outre une intervention de la part des géomètres aurait dû avoir eu lieu durant la phase de mise en consultation de la LATeC et de son règlement d'application RELATeC.

Dans sa réponse succincte et peu étayée, la DAEC maintient la mesure transitoire décidée, et ce jusqu'au prochain changement de législation et de sa mise en consultation préalable.

Réorganisation de la SIA suisse

Alain Dafflon, Olivier Chenevart

Une réorganisation de la SIA suisse a été élaborée en 2012. Les sections cantonales ont été consultées au sujet de la nouvelle organisation et de ses nouveaux statuts. La SIA Fribourg n'a pas manqué de faire part de ses observations, partiellement en coordination et concertations avec les autres

sections romandes. Les points principaux soulevés par notre section ont trait à une relative perte de pouvoir de l'Assemblée des délégués au profit du secrétariat central, ainsi qu'un changement dans la répartition des votes entre représentants des sections et représentants des groupes professionnels.

Selon un courrier d'information reçu de la SIA centrale, 80% des remarques ont été prises en compte suite à cette phase de consultation. 20% des remarques n'ont pas été considérées car jugées moins appropriées que leur proposition de base, et ce en particulier en ce qui concerne la répartition entre délégués des sections cantonales et des groupes professionnels, ainsi que la répartition du nombre de délégués de chaque groupe professionnel.

La réorganisation de la SIA suisse a été approuvée en Assemblée des délégués du 10 novembre 2012 à Schaffhouse.

Archives SIA

Alain Dafflon

Cet automne 2012, la SIA Fribourg a fait don de ses archives de 1944 à nos jours aux Archives de l'Etat de Fribourg. Les documents vont être inventoriés et pourront ensuite être consultés par le public.

Prix SIA à l'EIA-fr

Alain Dafflon

Cette automne, la SIA Fribourg a à nouveau attribué les prix aux diplômés des différentes filières de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg. Les prix ont été attribués aux personnes suivantes :

Filière Génie civil, 500.- pour M. Matthias Zimmermann

Travail intitulé « Dynamique des structures - Passerelle des Neigles à Fribourg »

Filière Architecture, 2x 250.- pour MM. Yann Gribi et Djavan Cardona

Travaux intitulés « Centre de visiteurs pour le jardin zoologique Dählhölzli à Bern »

Filière Génie électrique orienté énergie, 500.- pour M. Flavien Allaz

Travail intitulé « Mesure précise des caractéristiques pour un moteur DC à balais »

Filière Informatique, 500.- pour M. Maxime Wicht

Travail intitulé « Informationssystem iPad / iPhone basiert »

Filière Télécom, 2x 250.- pour MM. Grégoire Bärtschi et Valentin Mercier

Travail intitulé « Sonde de monitoring de backups »

TRESORERIES

Compte profits et pertes 2012

Et comparaison avec les comptes 2010 et 2011

	COMPTES 2010	COMPTES 2011	COMPTES 2012
PRODUITS			
Cotisations individuelles	20'730.00	20'160.00	19'740.00
Cotisations bureaux	11'100.00	11'040.00	11'840.00
Finances d'entrée	100.00	100.00	300.00
Intérêts actifs et revenus d'actions	727.05	754.75	422.25
Autres produits	0.00	0.00	10'225.00
TOTAL DES PRODUITS	32'657.05	32'054.75	42'527.25
CHARGES			
Manifestations	5'719.00	5'578.15	22'878.70
Assemblée, comités	4'176.95	4'133.05	2'832.15
Représentation	0.00	138.40	390.60
Indemnité présidence	0.00	5'000.00	5'000.00
Indemnité secrétaire	0.00	0.00	4'500.00
Honoraires secrétariat	6'530.00	6'461.55	4'953.10
Indemnité comptabilité	1'500.00	1'500.00	1'250.00
Autres honoraires	0.00	432.00	1'750.00
Frais secrétariat	3'718.65	2'214.40	1'919.35
Frais site internet	870.00	1'753.25	2'971.05
Voyage SIA	2'381.00	5'112.55	0.00
Cotisations caisse de compensation	0.00	2'677.80	0.00
Cotisations (CCC, Forum d'arch.)	0.00	1'750.00	750.00
Prix SIA à l'EIA-FR	2'500.00	2'500.00	2'500.00
Cadeaux et dons divers	0.00	267.00	470.00
Presse	0.00	0.00	0.00
Divers frais (yc amort. et pertes)	522.50	79.50	373.00
TOTAL DES CHARGES	27'918.10	39'597.65	52'527.95
RESULTAT DE L'EXERCICE	4'738.95	-7'542.90	-10'000.70

Bilan au 31 décembre 2012
Et comparaison avec le bilan 2011

	BILAN 2011	BILAN 2012
ACTIF		
Actifs circulants		
Caisse	0.00	0.00
CCP	3'354.75	492.10
UBS compte dépôts	42'577.77	25'713.06
UBS compte épargne	51'322.95	51'432.00
Avances diverses	0.00	0.00
Débiteurs	0.00	0.00
Impôt anticipé à récupérer	357.78	-24.61
Actifs transitoires	0.00	10'000.00
Total disponible	97'613.25	87'612.55
Actifs immobilisés		
Matériel et mobilier	1.00	1.00
Actions SIA	250.00	250.00
Total disponible	251.00	251.00
TOTAL ACTIF	97'864.25	87'863.55
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Créanciers	0.00	0.00
Passifs transitoires	0.00	0.00
Total fonds étrangers	0.00	0.00
Capitaux propres		
Capital	105'407.15	97'864.25
Bénéfice / perte	-7'542.90	'10'000.70
Total disponible	97'864.25	87'863.55
TOTAL PASSIF	97'864.25	87'863.55

Budget 2013

Et comparaison avec le budget et les comptes 2012

	BUDGET 2012	COMPTES 2012	BUDGET 2013
PRODUITS			
Cotisations individuelles	20'000.00	19'740.00	20'000.00
Cotisations bureaux	11'000.00	11'840.00	11'800.00
Finances d'entrée	100.00	300.00	100.00
Intérêts actifs et revenus d'actions	500.00	422.25	500.00
Autres produits	10'000.00	10'225.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS	41'600.00	42'527.25	32'400.00
CHARGES			
Manifestations	23'000.00	22'878.70	6'000.00
Assemblée, comités	5'000.00	2'832.15	3'000.00
Représentation	500.00	390.60	500.00
Indemnité présidence	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Indemnité secrétaire	3'500.00	4'500.00	3'000.00
Honoraires secrétariat	3'500.00	4'953.10	0.00
Indemnité comptabilité	1'500.00	1'250.00	1'000.00
Autres honoraires	1'500.00	1'750.00	2'500.00
Frais secrétariat	2'500.00	1'919.35	2'000.00
Frais site internet	1'500.00	2'971.05	200.00
Voyage SIA	2'500.00	0.00	3'500.00
Cotisations caisse de compensation	700.00	0.00	600.00
Cotisations (CCC, Forum d'arch.)	2'000.00	750.00	1'750.00
Prix SIA à l'EIA-FR	2'500.00	2'500.00	2'500.00
Cadeaux et dons divers	200.00	470.00	500.00
Presse	500.00	0.00	0.00
Divers frais (yc amort. et pertes)	500.00	373.00	350.00
TOTAL DES CHARGES	56'400.00	52'527.95	32'400.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14'800.00	-10'000.70	0.00

AGENDA 2013 - 2014

13 mai 2013	Ouverture des inscriptions « Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemp. »
23 mai 2013, 17h30	Visite SIA fribourg Palais fédéral, Berne
25 mai 2013	Assemblée des délégués - SIA suisse Zürich-Oerlikon
13 juin 2013, 17h00	SIAPéro « Assurances RC et construction » Auberge du Lavapesson, Granges-Paccot
28 juin 2013	Clôture des inscriptions « Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemp. »
27 au 29 septembre 2013	Voyage SIA fribourg Grisons
25 octobre 2013	Conférence des sections - SIA suisse Zürich
9 novembre 2013	Assemblée des délégués - SIA suisse Lieu non défini
Janvier - mars 2014	Appel à candidatures « Distinction romande de l'architecture DRA 3 »
9 au 11 mai 2014	« Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaines »

ORGANISATION

Comité 2012

Président	Alain Dafflon	architecte
Vice-président	Olivier Chenevart	architecte
Comptabilité	Stéphane Müller	ingénieur civil
Membres	Ivan Corminboeuf	ingénieur civil
	Jürgen Hain	ingénieur civil
	Adrian Kramp	architecte
	Sophie Lanthmann	architecte
	Dominique Martignoni	architecte

Délégués 2012

Groupe professionnel architecture (GPA)	Adrian Kramp
Groupe professionnel génie civil (GPGC)	Jürgen Hain
Groupe professionnel environnement (GPE)	Reto Schafer
Groupe professionnel technique (GPT)	Nicolas Anstett
Conférence cantonale de la construction (CCC)	Jacques Dorthe
Commission cantonale des biens culturels (CCBC)	Thomas Urfer
Commission consult. pour l'aménagement du territoire (CCAT)	Olivier Chenevart
Commission des concours et mandats d'études (SIA 142/143)	Thomas Urfer
Observatoire romand des marchés publics	Olivier Chenevart
Coordination romande	Olivier Chenevart
Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemp.	Dominique Martignoni
Distinction romande de l'architecture 2014 (DRA3)	Adrian Kramp

Membres

Etat au 9 mai 2012	208 membres individuels
Etat au 9 avril 2013	209 membres individuels

Admissions, mutations

Bonner Marisa	architecte	mutation
Calisto Pinto Virgilio José	architecte, 1966	admission
Koller Marcel	géomètre, 1980	admission
Lehmann Philipp	architecte, 1970	admission
Li Rosi Liudmila	ingénieure civile, 1983	mutation
Rey Benjamin	architecte, 1985	admission
Sauterel Bertrand	architecte, 1986	admission

Démissions, décès, mutations

Ackermann Alfons	ingénieur civil, 1932	décès
Demierre Benoît	architecte, 1972	mutation
Eisenring Martin Alois	architecte, 1961	démission
Gicot Olivier	ingénieur civil, 1940	démission
Jenni Robert	ingénieur forestier, 1967	démission
Nagel Chantal	géologue, 1947	démission

germanophones	58	28%
francophones	151	72%

femmes	18	9%
hommes	191	91%

architecture	108	52%
génie civil	64	31%
environnement	28	13%
technique	9	4%

Communication

A partir du 1er octobre 2011, toutes les communications envers les membres de la section sont faites uniquement par courrier électronique. Toutes les informations envoyées aux membres seront consultables sur notre site internet. Les convocations aux Assemblées générales seront désormais également faites par courrier électronique.

Contact

SIA Fribourg, case postale 198, 1705 Fribourg
www.fr.sia.ch – info@fr.sia.ch – 077 / 468 43 19